AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0714
FR0000050049-FS0303

22 mars 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIEL ET COMPAGNIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mars 2016, le seuil de 5% du capital de la société VIEL ET COMPAGNIE et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 913 935 actions VIEL ET COMPAGNIE représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 3,12% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIEL ET COMPAGNIE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Laurent Deltour.
[2] Sur la base d'un capital composé de 80 599 189 actions représentant 125 532 225 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.